

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne

Relevé de décisions – Mercredi 29 octobre 2025

Présidence de Monsieur
Kenza OCCANSEY

Membres présents : Christiane BARRET (en ligne), Marie-Josée BALDUCCHI, Sylvain BOUCHERAND, Jean-Karl DESCHAMPS, Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI (en ligne), Julian LAMARE (en ligne), William MAROIS (en ligne), Marie-Hélène MEYLING, Kenza OCCANSEY, Grégoire TIROT, (en ligne), Martine VIGNAU

Membres excusés : Christèle GRAS-LE-GUEN, Sylviane GIAMPINO, Marianne TRIVIDIC

Collège des Garantes : Sandrine RUI (en ligne)

Invités participants : Elodie ALBEROLA (évaluateur), Juliette AGEZ (collectif d'animation), Elio CHARBONNIER (collectif d'animation), Franck ESCOUBES (collectif d'animation), Judith FERRANDO (collectif d'animation), Aurélia GAY (collectif d'animation), Cynthia GURDON (collectif d'animation), Sylvain TABOURY (évaluateur)

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE) s'est réuni, mercredi 29 octobre 2025, sous la présidence de M. Kenza OCCANSEY, et a arrêté les décisions suivantes :

VALIDATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DU 29.10.2025

Le Comité de gouvernance adopte le relevé de décisions du 22.10.2025.

DEROULE DES SESSIONS 6 ET 7 DE LA CONVENTION CITOYENNE

Le déroulé de la session 6

Le Comité de gouvernance acte le déroulé de la session 6 proposé par le collectif d'animation, et choisit le scénario du vote dans lequel le vote a lieu sur les titres des propositions (sans discussion sur chaque proposition en plénière), mais fait suite à un temps de prise de connaissance des propositions.

Il affirme la nécessité que tous les membres de la Convention puissent prendre connaissance du contenu de toutes les propositions dans le détail avant de prendre part au vote en hémicycle. Dans ce sens, il acte qu'un temps conséquent (supérieur à 1h) sera destiné à la lecture de toutes les propositions.

Ce temps sera uniquement dédié à la lecture individuelle des propositions finalisées de sorte à prendre part au vote de façon informée, il ne s'agit pas d'un temps de délibération supplémentaire.

Le Comité de gouvernance affirme la nécessité de faire preuve de clarté dans la présentation de cette séquence, suffisamment en amont, afin de ne pas créer de frustration chez les conventionnels.

À la suite de ce temps de lecture, le Comité de gouvernance acte qu'une séquence de vote des propositions se déroulera en séance plénière selon les modalités de votes présentées ci-dessous.

Les modalités de vote de la session 6

Vote sur les propositions

Le Comité de gouvernance acte les modalités suivantes concernant le vote des propositions de la Convention en séance plénière :

- Le titre de la proposition est lu en hémicycle.
- La question posée aux conventionnels est : « Êtes-vous favorable à l'adoption de cette proposition ? »
- Les trois options de vote que les conventionnels ont à leur disposition sont :
 - o « Oui »
 - o « Non »
 - o « Abstention »

Par ailleurs, les conventionnels ont la possibilité de ne pas prendre part au vote.

- Les seuils à atteindre pour adopter une proposition sont calculés sur la base des suffrages exprimés. Cela signifie que :
 - o Les votes « Abstention » sont considérés car il s'agit de bulletins exprimés.
 - o Le fait de ne pas prendre part au vote n'est pas comptabilisé dans le calcul des seuils car aucun bulletin n'a été exprimé.
- Les seuils sont les suivants :
 - o Si le « Oui » représente au moins 85% des suffrages exprimés, la proposition est adoptée sans réserve.
 - o Si le « Oui » représente au moins 66% mais moins de 85% des suffrages exprimés, la proposition est adoptée, mais un espace est prévu dans le rapport pour intégrer les éléments de dissensus relatifs à cette proposition.

Un temps et un espace seront ouverts à la suite de la séance plénière de vote pour récolter les points de dissensus. Ces contributions seront regroupées par le collectif d'animation et un paragraphe synthétisant ces contributions sera rédigé et présenté durant la session 7 de la Convention. Le Comité de gouvernance acte que l'intégration de ces paragraphes dans le rapport de la Convention ne fera pas l'objet d'un vote spécifique.
 - o Si le « Oui » représente moins de 66% des suffrages exprimés, la proposition n'est pas adoptée. Cependant, elle sera présente dans les annexes du rapport de la Convention, pour des raisons de transparence.

Le Comité de gouvernance acte que les pourcentages des votes obtenus par chaque proposition seront inscrits dans le rapport de la Convention.

Vote sur la première partie du rapport

Le Comité de gouvernance acte qu'un unique vote sera réalisé pour adopter la première partie du rapport dans sa globalité.

Il acte que les modalités de vote sont les mêmes que celles pour le vote des propositions. Le seuil d'adoption de la première partie du rapport est donc fixé à 66% des suffrages exprimés.

Vote sur les retours des experts en session 7

Le Comité de gouvernance acte les modalités de vote suivantes concernant l'intégration ou non des modifications du Comité de relecture en session 7 :

- Les conventionnels prendront connaissance des retours du Comité de relecture en séance plénière.
- Un vote sera réalisé sur chacun des retours effectués par le Comité de relecture.
- Le vote sera réalisé à l'aide de cartons de couleur rouge ou vert. Les options de vote sont les suivantes :
 - o Carton vert : en faveur d'une modification proposée par le Comité de relecture

- Carton rouge : en désaccord avec la modification proposée par le Comité de relecture
- Le seuil à atteindre pour adopter une modification du Comité de relecture est la majorité simple.
- La constatation du résultat du vote se fera visuellement dans l'hémicycle. Si les résultats sont difficilement observables, un comptage précis des cartons sera effectué. Par ailleurs, le Comité de gouvernance souhaite que des boîtiers de vote soient disponibles si cela est finalement nécessaire.

COMPOSITION DU COMITE DE RELECTURE

Le Comité de gouvernance valide les personnes retenues pour composer le Comité de relecture.

DEROULE DE LA SESSION B DU PANEL D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS

Le déroulé de la session B du panel d'enfants et d'adolescents a été transmis au Comité de gouvernance.

Le point suivant est reporté à la prochaine réunion du Comité de gouvernance :

- Liste des annexes du rapport de la Convention citoyenne